



Transfert de la présidence de la session de la Conférence des États parties à la Convention UNCAC aux États-Unis



La Présidence égyptienne de la Conférence des États parties de Charm el-Cheikh à Atlanta Grands Succès et Réalisations malgré les défis

Général de division / Amr Adel
Président de l'Autorité de Contrôle Administratif

La neuvième session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption s'est déroulée dans des conditions et des défis difficiles qui ont commencé avec la propagation de la pandémie de coronavirus dans le monde, laissant des effets et des répercussions sans précédent sur les plans économique et social, suivie d'un certain nombre de variables et de crises internationales et régionales, mais la détermination égyptienne à réussir était la raison pour laquelle la période de présidence a connu de nombreuses décisions, événements et solutions à de nombreux problèmes.

A cet égard, nous devons souligner le rôle de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et de son équipe pour aider les États à maintenir efficacement le consensus dans « l'Esprit de Vienne » tout au long de la présidence au cours des deux dernières années, ce qui nous a permis de continuer à travailler collectivement et d'envoyer un message à la communauté internationale que nous sommes « unis contre la corruption ».

Les pays se sont réunis à Charm el-Cheikh en Décembre 2021, représentés par des délégations de plus de 155 pays et 2000 participants, de nombreux événements ont eu lieu, dont 75 événements parallèles en marge de la Conférence et le nombre d'ONG participant à la Conférence a doublé.

En fait, l'Égypte avait trois priorités principales au cours de sa présidence de la session :

La première est de veiller à ce que la lutte contre la corruption se poursuive correctement et efficacement, même pendant les cri-

ses, qu'elles soient d'origine humaine, conflictuelle ou naturelle.

La deuxième est de maintenir le consensus, appelé « L'Esprit de Vienne » et nous avons adopté 8 résolutions dans divers domaines à cet égard, la principale décision étant la déclaration, parrainée par l'Égypte, sur la lutte contre la corruption pendant les crises et les périodes de reprise. C'est notre vision depuis deux ans.

Nous avons également adopté des résolutions sur la coopération entre les organes de contrôle financier et comptable et de lutte contre la corruption, la mise en œuvre de la convention, la coopération en matière d'application de la loi, la prévention, le recouvrement des avoirs, et notamment, l'éducation et la sensibilisation du public, qui sont des éléments essentiels du travail de la communauté internationale pour lutter contre la corruption.

De plus, nous avons adopté deux décisions au cours de la Conférence, la première approuvant l'accueil des États-Unis d'Amérique pour la dixième session, et la seconde établissant un



Participants à l'ouverture de la dixième session de la Conférence des États parties aux États-Unis d'Amérique

mécanisme de soumission des projets de résolution par les États membres un mois avant la Conférence, le tout par consensus.

La troisième priorité est d'obtenir de véritables résultats pratiques dans le domaine de la coopération internationale qui contribuent à soutenir les opérations de lutte contre la corruption, et qui ont réussi malgré de nombreux défis, et les réalisations les plus notables ont été les suivantes :

- Au cours des deux années précédentes, nous avons préparé un plan de mise en œuvre triennal pour donner suite à la déclaration politique publiée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2021, intitulée « Notre engagement commun à relever efficacement les défis et à mettre en œuvre des mesures pour prévenir et combattre la corruption et renforcer la coopération internationale ». A cet égard, nous avons divisé les documents de déclaration selon les compétences des groupes de travail, et des questionnaires volontaires ont été envoyés exhortant les États parties à partager les défis et les pratiques réussies pour les compiler et les présenter lors des réunions des groupes de travail selon chaque compétence.

- Au cours des deux années précédentes, la Conférence et l'Office se sont concentrés sur l'avenir de la deuxième phase du mécanisme d'examen de la mise en œuvre, qui s'achève en décembre 2023*, et sur l'identification des aspects des examens à venir. A cet égard, le secrétariat technique de la Conférence a préparé un document qui inclut les enseignements tirés d'autres mécanismes d'examen* sur son fonctionnement et le passage à la phase suivante. Ce document comprenait les expériences recueillies dans le contexte des transitions dans les mécanismes d'examen pour environ 6 mécanismes à partir de leur transition vers la phase d'examen initial, le suivi de l'examen, les réformes institutionnelles et les enseignements tirés. Ces expériences ont amené l'Égypte et les États-Unis d'Amérique à soumettre un projet de décision lors de la dixième session afin de prolonger la période d'examen jusqu'à Décembre 2025, et à déterminer le format de la deuxième phase du mécanisme d'examen de la

L'Égypte a réalisé au cours des deux dernières années des succès évidents, perceptibles par tous, dans le renforcement de la coopération internationale pour lutter contre la corruption, malgré les conditions difficiles que le monde a traversées en raison de la pandémie et des conflits.

* La première phase du mécanisme d'examen de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption est divisée en deux parties. La première partie comprend les chapitres III et IV sur l'incrimination, l'application de la loi et la coopération internationale, et la deuxième partie comprend les chapitres II et V sur les mesures préventives et le recouvrement des avoirs.

* Les mécanismes d'examen sont des mécanismes permettant de présenter les efforts des États, y compris les pratiques réussies et les défis.

L'Égypte avait trois priorités principales pendant sa présidence de la session. La première était de veiller à ce que la lutte contre la corruption se poursuive de manière saine et efficace, même pendant les crises. La deuxième était de maintenir le consensus des opinions, et la troisième était de réaliser de véritables réalisations contribuant au renforcement de la lutte contre la corruption.

mise en œuvre.

- Il convient également de mentionner qu'il y a eu quelques objections à la participation de certaines organisations de la société civile lors de la neuvième session, mais le Secrétariat technique de la Conférence, en coopération avec la Mission permanente égyptienne à Vienne, a cherché à résoudre ces problèmes, que nous aspirons à traiter efficacement à l'avenir.

- Des modifications ont été apportées à l'ordre du jour des groupes de travail intersessions, de sorte que des présentations par des pays examinant les pratiques réussies et les défis dans divers domaines ont été ajoutées dans le cadre de discussions thématiques. En fait, environ 15 séances thématiques ont été préparées au cours des deux dernières années, auxquelles ont participé environ 45 représentants d'États parties, d'organisations internationales et d'organisations de la société civile. L'objectif de ces séances était d'examiner les pratiques réussies et les défis dans divers domaines, ce qui a contribué à l'échange d'expériences et au renforcement de la coopération entre les États parties.

En conclusion, après le transfert de la présidence de la dixième session de la Conférence aux États-Unis d'Amérique, qui se tiendra à Atlanta, le grand succès et les résultats positifs de la présidence égyptienne au cours des deux dernières années se reflètent dans les efforts déployés pour faire face aux défis mondiaux. Au cours de cette période, l'Égypte a obtenu des succès évidents et tangibles dans le renforcement de la coopération internationale pour lutter contre la corruption dans les circonstances difficiles vécues par le monde, grâce à des décisions réfléchies et à une orientation stratégique. De plus, l'Égypte cherche à diriger les efforts mondiaux dans ce domaine, reflétant un engagement en faveur de l'intégrité et de la promotion de la coopération pour un avenir plus durable.